

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n° 20250327.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 12	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 0	
Absent : 1	

Le jeudi 27 mars 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 21/03/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

**ABSENT EXCUSÉ avec pouvoir :** Mr Philippe BENMERGUI (pouvoir donné à Mme Florence BERGER)

**ABSENT :** Monsieur Marc BUISSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie-Aude DABOUT

**OBJET :**  
**Affectation du résultat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Compte Financier Unique 2024 présente un excédent de fonctionnement de 399 123.18 € et un excédent d'investissement de 224 835.58 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

- ✓ De verser 399 123.18 € au compte 002 en excédent de fonctionnement
- ✓ De verser 224 835.58 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Reprend le résultat de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

- ✓ De verser 399 123.18 € (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille et cent vingt-trois euros et dix-huit centimes) au compte 002 en excédent de fonctionnement
- ✓ De verser 224 835.58 € (deux cent vingt-quatre mille et huit cent trente-cinq euros et cinquante-huit centimes) au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

16 AVR. 2025

Le Maire  
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture  
041-210103214-20250404-20250327-2-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2025